

Où en est-on sur la protection des droits des femmes, à Monaco ?

Le lundi 25 novembre « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes », le Comité pour la protection des droits des femmes de Monaco a imaginé parmi ses multiples actions, un Théâtre interactif, issu de réflexions menées avec la plupart des entités de la Principauté, sur le thème « On aurait pu dire quelque chose ». Sophia / Métropole Mag a souhaité faire le point sur la situation en ce début d'année, avec Céline Cottalorda, déléguée interministérielle du Comité monégasque.

par Viviane Le Ray



Le Comité et le Gouvernement : Les droits des femmes c'est l'affaire de tous...

Le Comité pour la protection des droits des femmes, dont vous êtes la déléguée interministérielle, est chargé de « promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de combattre toutes les formes de violence ». Un premier rapport annuel a été publié début décembre 2019*. Quels enseignements en avez-vous tirés pour vos actions en 2020 ?

Je suis très satisfaite de cette première année de travail et surtout de la mobilisation des acteurs du Comité. Ce Comité s'est imposé comme une plateforme d'échanges mais aussi comme une entité active. Ainsi des actions concrètes ont déjà été mises en place : campagnes pour le 8 mars et le 25 novembre, numéro vert d'information pour les personnes victimes de violences, charte pour l'égalité hommes/ femmes au travail

"Des mesures législatives ont été prises avec l'allongement du congé maternité et la dépenalisation de l'avortement pour la femme enceinte"

"Monégalité". Des mesures législatives ont été prises avec l'allongement du congé maternité et la dépenalisation de l'avortement pour la femme enceinte. En parallèle, les dispositions obsolètes ont été recensées dans les textes juridiques monégasques pour à terme les moderniser. Enfin, deux études ont été lancées par l'IMSEE sur les éventuelles inégalités salariales et sur les violences faites aux femmes. La première sortira à la fin de l'année et la seconde a été publiée en janvier 2020. Nous disposons donc d'indicateurs, ce qui est fondamental pour mettre en place les politiques publiques adaptées.

What's the situation with the protection of women's rights in Monaco?

On Monday 25 November, the International Day for the Elimination of Violence against Women, the Committee for the Protection of Women's Rights in Monaco among its many actions, set up an interactive theatre, the result of discussions with most of the Principality's entities, on the theme « We could have said something ». Sophia / Métropole Mag wanted to take a look at the situation at the beginning of the year, with Céline Cottalorda, inter-ministerial delegate of the Monegasque Committee.

The Committee for the Protection of Women's Rights, of which you are the inter-ministerial delegate, is responsible for « promoting equality between women and men and combating all forms of violence ». A first annual report was published at the beginning of December 2019*. What lessons have you drawn from it for your actions in 2020?

I am very satisfied with this first year of work and, above all, with the mobilisation of the Committee. This Committee has established itself as a platform for discussions but also as an active entity. Concrete

La peur de parler ne serait-elle pas le nœud le plus complexe du problème : parler, et après ?

Libérer la parole des victimes est en effet un des enjeux dans la prise en charge des violences. Il faut que la culpabilité et la honte changent de camp. La formation est également indispensable. C'est pour cela que nous avons lancé un vaste plan afin de donner une culture commune à tous les intervenants concernés et ainsi améliorer l'accueil des victimes. Sur le volet répressif enfin, la loi monégasque de 2011 sur la prévention et la répression des violences particulières prévoit déjà notamment une aggravation des peines lorsque les violences sont commises entre personnes vivant sous le même toit ou ayant partagé une vie commune. Des améliorations sont encore possibles comme une adaptation de la sanction pénale à ce type de violence.

En Principauté de Monaco, pays réputé pour sa tranquillité, sa douceur de vivre, contrairement à ce que l'on serait tenté de penser, la femme n'échappe pas à la violence: 26 cas ont été recensés sur l'année 2019 par la direction de la Sécurité publique sur des personnes résidant majoritairement en Principauté. Dans plus de la moitié des cas, il s'agissait de violences physiques et pour un quart, de violences sexuelles. Quelles vont être vos priorités ?

Malheureusement la violence ne s'arrête pas aux frontières de la Principauté et comme ailleurs nous connaissons ce phénomène. Comme je le disais précédemment, les priorités en matière de lutte contre les violences sont la formation, la sensibilisation et la répression. C'est un travail permanent et de longue haleine pour faire évoluer les mentalités, libérer la parole mais aussi savoir l'écouter et la prendre en charge.

Sous les feux de l'actualité, en première ligne en France, une déferlante de violences sexuelles sur mineurs dans le monde du sport. Avez-vous des inquiétudes dans ce domaine très important à Monaco ? Le Gouvernement monégasque a-t-il déjà une politique de prévention ?

Aucun signalement de cas de violences sexuelles sur mineur dans le milieu sportif à Monaco n'a été, à ce jour, porté à ma connaissance. Cependant, c'est un sujet sur lequel il nous faut rester très vigilants. Le Gouvernement a d'ailleurs engagé, de longue date, des actions de prévention. Ainsi, dans le cadre scolaire et de l'éducation à la prévention des risques, les enseignements

"Aucun signalement de cas de violences sexuelles sur mineur dans le milieu sportif à Monaco n'a été, à ce jour, porté à ma connaissance. Cependant, c'est un sujet sur lequel il nous faut rester très vigilants"

relatifs au respect de l'individu et des différences comportent une sensibilisation au respect de l'autre et de son corps, ainsi que sur la vigilance à avoir sur le thème "mon corps m'appartient". De nouvelles campagnes de sensibilisation et d'information seront lancées à destination des encadrants des fédérations sportives monégasques et en coopération avec elles afin de rappeler les bonnes pratiques et éviter les situations à risques. ●

¹ Téléchargement du rapport d'activité sur le site internet <https://dfm.mc/publications/>



Un message diffusé via le Théâtre interactif et la danse...

actions have already been set up: campaigns for 8 March and 25 November, a toll-free information number for victims of violence, and the "Monégalité" charter for equality between men and women at work. Legislative measures have been taken with the extension of maternity leave and the decriminalisation of abortion for pregnant women. At the same time, obsolete provisions have been identified in Monegasque legal texts with a view to their eventual modernisation. Lastly, two studies have been launched by IMSEE on possible wage inequalities and violence against women. The first will come out at the end of the year and the second was published in January 2020. We therefore have indicators at our disposal, which is fundamental for implementing appropriate public policies.

Isn't the fear of speaking out the most complex part of the problem: speaking out, and then what?

Freeing victims to speak out is indeed one of the challenges in dealing with violence. Guilt and shame must change sides. Training is also essential. That is why we have launched a vast plan to give a common culture to all those involved and thus improve the reception of victims. Finally, on the suppression side, the Monegasque law of 2011 on the prevention and suppression of specific forms of violence already provides for an increase in penalties when violence is committed between people living under the same roof or having shared a common life. Improvements are still possible, such as adapting the criminal penalty for this type of violence.

In the Principality of Monaco, a country renowned for its peace and quiet and its gentle way of life, contrary to what one might be tempted to think, women do not escape violence: 26 cases were recorded in 2019 by the Directorate of Public Security involving people residing mainly in the Principality. More than half of the cases involved physical violence and a quarter involved sexual violence. What will be your priorities?

Unfortunately, violence does not stop at the borders of the Principality and, as elsewhere, we are experiencing this phenomenon. As I said earlier, the priorities in the fight against violence are training, awareness-raising and suppression. It is a permanent and long-term effort to change mentalities, to free speech, but also to know how to listen to it and to take charge of it.

A wave of sexual violence against minors in the world of sport is under the spotlight in France. Do you have any concerns in this very important area in Monaco? Does the Monegasque Government already have a prevention policy?

To date, no reports of cases of sexual violence against minors in the sports world in Monaco have been brought to my attention. However, this is a subject on which we must remain very vigilant. The Government has long been engaged in preventive action. Thus, in the context of schools and risk-prevention education, lessons on respect for the individual and for differences include raising awareness of respect for others and their bodies, as well as vigilance on the theme "my body belongs to me". New awareness-raising and information campaigns will be launched aimed at managers of Monegasque sports federations and in cooperation with them in order to remind them of good practices and the avoidance of risky situations. ●